



**SAINTE-EULALIE DE CERNON**  
Procès-verbal du conseil municipal  
Jeudi 2 avril 2026

**Présents** : Thierry CADENET, Hélène CROLY, Brigitte CROS, Yoann FORESTIER, Victorien GENIEZ, Célia GLANDIERES, Émilie HERAIL, Pierre LOGEAS, Maxime NUCCIO, Pascale POUGNET, Philippe VIALA

**A donné procuration** : Néant

**Absents excusés** : Néant

**Secrétaire** : Célia Glandières

La séance est ouverte à 19H00.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.**
2. **Adoption des Comptes Financiers Uniques 2025, dont les synthèses sont les suivantes :**

**BUDGET PRINCIPAL :**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	404 237,54			348 138,26	56 099,28	
Opérations de l'année	450 643,38	992 691,71	421 743,10	742 166,55	872 386,48	1 734 858,26
Totaux	854 880,92	992 691,71	421 743,10	1 090 304,81	1 276 624,02	2 082 996,52
Résultats de clôture		137 810,79		668 561,71		806 372,50
Restes à réaliser	234 678,00	13 039,00			221 639,00	
Résultat définitif	83 828,21			668 561,71		584 733,50

**BUDGET EAU :**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		27 130,17		47 946,94		75 077,11
Opérations de l'année	21 591,20	41 769,82	80 405,35	81 293,77	101 996,55	123 063,59

Totaux	21 591,20	68 899,99	80 405,35	129 240,71	101 996,55	198 140,7
Résultats de clôture		47 308,79		48 835,36		96 144,15
Restes à réaliser	0,00	0,00				
Résultat définitif		47 308,79		48 835,36		96 144,15

### BUDGET ASSAINISSEMENT :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	6 047,03			43 377,07		37 330,04
Opérations de l'année	42 211,33	32 070,03	45 074,20	50 271,20	87 285,53	82 341,23
Totaux	48 258,36	32 070,03	45 074,20	93 648,27	93 332,56	125 718,30
Résultats de clôture	16 188,33			48 574,07		32 385,74
Restes à réaliser	1 733,00	0,00			1 733,00	
Résultat définitif	17 921,33			48 574,07		30 652,74

### BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'année	223 415,65	250 000,00	8 196,81	0,00	223 415,65	250 000,00
Totaux	223 415,65	250 000,00	8 196,81	0,00	231 612,46	250 000,00
Résultats de clôture		26 584,35	8 196,81			18 387,54
Restes à réaliser	2 149,00	0,00			2 149,00	
Résultat définitif		24 435,35	8 196,81			16 238,54

### 3. Affectation des résultats de fonctionnement 2025 :

#### BUDGET PRINCIPAL :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	320 423.45 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	348 138.26 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	668 561.71 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	137 810.79 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-221 639.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> -83 828.21 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 668 561.71 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	83 828.21 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	584 733.50 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

#### BUDGET EAU :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	888.42 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	47 946.94 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>48 835.36 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	47 308.79 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>48 835.36 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	48 835.36 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

#### BUDGET ASSAINISSEMENT :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 197.00 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	43 377.07 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>48 574.07 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-16 188.33 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-1 733.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>-17 921.33 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>48 574.07 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	17 921.33 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	30 652.74 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

#### BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-8 196.81 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>-8 196.81 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	26 584.35 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-2 149.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>-8 196.81 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>8 196.81 €</b>

**4. Délégation donnée au Maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 200 euros :**

Le conseil municipal décide de donner délégation au maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 200 € (deux cents euros).

**5. Question diverse :**

Le maire précise que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 28,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, ce qui correspond à 998,66 € net par mois et pour les adjoints, ce taux est de 10,89%, ce qui correspond à 387,02 € par mois.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**